

Département des Hautes-Alpes  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Guillestre  
Commune de CEILLAC

2026-60

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Le vingt avril deux-mille-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ceillac, dûment convoqué le dix avril deux-mille-vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Emile CHABRAND, Maire.

Présents : Emile CHABRAND, Didier BERTRAND, Béatrice LUCHE, Bernard VALLERIAN, Valérie PERRON, Yannick FOURNIER, Denis RICHARD, Amélie FOURNIER, Mathilde GAUTHIER, Romain MARROU.

Absent excusé : Séverine EYMARD (pouvoir à Mathilde GAUTHIER)

Absent :

Secrétaire de séance : Yannick FOURNIER

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10

Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENUS : 0

### **Objet : Construction d'un garage communal Lot 5**

#### **Résultats Analyse des offres faisant suite à une nouvelle consultation**

Par délibération du 04 février 2026, Le lot 5 de la construction du garage communal Menuiseries Bois avait été déclaré infructueux.

Une nouvelle consultation a été lancée le 06 février 2026 pour un dépôt des offres au plus tard le 03 mars 2026.

L'appel d'offres du Marché Public étant en MAPA (Marché à procédure adaptée), la CAO n'est pas obligatoire puisqu'il n'y a pas de procédure formalisée. Par conséquent, le Maire est autorisé à signer le marché sans analyse de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Une offre a été reçue dans les délais impartis :

-SAS SE CHARLES – 5 route des Fauvins 05000 GAP

Le critère Technique comporte :

- les moyens en matériel et en personnel envisagés pour la réalisation des travaux du lot concerné en réponse au délai porté dans le calendrier prévisionnel d'exécution (30 points) et
- la valeur qualitative des matériels, matériaux et fournitures proposés en réponse aux prescriptions du CCTP analysée au vu des fiches techniques joints au mémoire technique.

Le critère Prix est basé sur l'estimation financière du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) en septembre 2025 qui est de 6 000 € HT.

Les résultats de l'analyse des offres le 13 avril 2026 par l'économiste de la construction SARL NOEL DANIEL, mandaté par ARCHIGAP, maître d'œuvre, sont les suivants :

Ordre		Critère technique (60 points)	Critère Prix (40 points)	Note /100	Montants HT en €
	SAS SE CHARLES	60	40	100	6 756,80

La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise SAS SE CHARLES pour un montant de 6 756,80 € HT, offre supérieure de +12,61 % par rapport à l'estimation. Au regard du faible écart de prix, il n'a pas été envisagé de négociations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de valider le choix de la maîtrise d'oeuvre ;  
DÉCIDE de retenir, pour la construction d'un garage communal Lot 5 : Menuiseries Bois, l'offre de l'entreprise SAS SE CHARLES pour un montant de 6 756,80 € HT ;  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Marché et à signer tous les documents se rapportant à la réalisation des travaux cités ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Émile CHABRAND

